

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Comme vous le comprendrez, monsieur le Président, la réponse à la seconde question est la même que celle donnée à la première.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES DE VANDALISME

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, la question que je pose au solliciteur général suppléant a trait à la Loi sur les jeunes contrevenants qui oblige ceux-ci à assumer la pleine responsabilité de leurs actes. Or, les Canadiens s'inquiètent beaucoup de ce qu'en raison de leur âge, ceux-ci ne peuvent toujours être tenus responsables, notamment dans le cas d'actes de vandalisme, puisqu'ils n'ont aucun moyen de verser des dommages-intérêts. Le ministère accepterait-il de reconsidérer le projet de loi de façon que les jeunes délinquants assument conjointement avec leurs parents la responsabilité de leurs actes, au lieu que ce soient les parents seuls qui l'assument au niveau civil. Ainsi, les victimes d'actes de vandalisme pourraient se faire indemniser.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord s'intéresse depuis longtemps à cette question très importante. Au Comité, il a proposé des amendements au moment où fut abordée la question de la responsabilité civile des parents.

En raison du contexte criminel, le député le sait, la question de la responsabilité conjointe et de la responsabilité civile est fort complexe. Je tiens à faire savoir au député qu'en raison de son intérêt pour cette question et des instances qu'il formule, le solliciteur général et ses collaborateurs accorderont à ses instances tout l'intérêt qu'elles méritent. Je sais gré au député de ses suggestions constructives.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION DE M. BUD SHERMAN AU CRTC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adressait au premier ministre, mais en son absence je la poserai au leader parlementaire à la Chambre. Le premier ministre et le gouvernement avaient promis d'établir un comité parlementaire, comité qui serait chargé d'examiner les nominations importantes faites par le gouvernement. A ce jour, cette promesse n'a pas été tenue, comme bien d'autres. De nombreux Canadiens se sont opposés à la nomination de M. Bud Sherman, un ancien candidat conservateur défait aux élections. Monsieur Sherman a été nommé, comme on le sait, au CRTC. Il est également notoire que M. Sherman est reconnu pour ses commentaires sur le bilinguisme fédéral...

Questions orales

[Traduction]

Le 23 janvier 1983, M. Sherman a parlé à l'Assemblée législative du Manitoba du programme de bilinguisme du gouvernement fédéral. Il a dit à l'époque que ce programme avait nui à l'économie ainsi qu'à l'harmonie sociale de la nation et, dans bien des cas, avait causé beaucoup de tort aux membres des forces armées en matière d'emploi et d'avancement, ce qui avait garanti la réélection du parti au pouvoir.

Le ministre tiendra-t-il sa promesse et celle du gouvernement et convoquera-t-il M. Sherman devant le comité des langues officielles pour qu'il justifie sa position et la fasse connaître à tous les Canadiens, afin que nous sachions quel type de personnes sont nommées à ces postes?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre a déjà répondu à la question en ce qui concerne M. Sherman. Il a dit que c'étaient des questions de ce genre qui avaient fait dégringoler la représentation du parti libéral au Québec aux dernières élections. Pareille attitude sur une question aussi importante ne fait que diviser le pays.

M. Sherman ne parlait pas du principe du bilinguisme, mais de la façon dont le gouvernement libéral s'y était pris pour faire adopter son programme et l'appliquer dans tout le Canada. C'était une honte.

En ce qui a trait à la question de la confirmation et de la tenue d'autres audiences, comme le député le sait fort bien, le groupe de travail parlementaire sur la réforme s'en occupe à l'heure qu'il est. Nous avons bien hâte de savoir ce que le groupe de travail recommandera au sujet des lignes directrices qui devraient s'appliquer aux nominations importantes et à la marche à suivre à cet égard. Je peux garantir au député que le gouvernement donnera suite à ces recommandations.

• (1150)

[Français]

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre devrait demander l'opinion des collègues du Québec. Il y aurait peut-être une éducation à recevoir.

[Traduction]

Le ministre peut-il confirmer que si le gouvernement n'a pas encore nommé le comité qui sera chargé d'examiner et d'évaluer les nominations à des postes importants, c'est essentiellement parce qu'il a jusqu'ici fait plus de 1,200 nominations et qu'il veut récompenser tous les valets du parti conservateur du Canada avant de charger le Parlement d'évaluer les nominations?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dois prendre les prémisses de cette question au sérieux, je présume, parce qu'elle vient d'un représentant d'un parti qui s'y connaissait très bien en matière de valetaille et de favoritisme ces dernières années. Tout ce que je peux dire, c'est que les prémisses de cette question sont fausses.

Chose certaine, l'éminent député de Saint-Jean-Est et son comité, composé de députés libéraux et néo-démocrates, examinent ces questions sérieusement.